

2021-04.11.24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Mézières en Santerre sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, FOY CAVILLON Sandra suppléante de RIHET Anne, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne,
Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric suppléant de LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LOUIS Eric suppléant de MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, PINARD Jean-Michel suppléant de WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël de, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, Mme BLIN de Mme PERONNET, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, M. de CAFFARELLI Christian de M. DEPRET Patrick, M. CHANTRELLE Brice de M. HEYMAN Christophe, M. NOCHEZ Didier de M. LAMOTTE Dominique, Mme TESTART Laëtitia de M. DEMOUY Bertrand, M. PINARD Jean-Michel de M. PARENTY Vincent, M. MEGLINKY Philippe de Mme RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie
Messieurs LECOINTE Jean Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CARON Hubert, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, HEYMAN Christophe, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

OBJET : CONVENTIONS LOUVRECHY ET JUMEL MATERIEL INFORMATIQUE -ENT

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu la délibération de Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 relative à l'équipement des écoles primaires en matériel informatique pour les ENT et à la signature d'une charte avec Somme Numérique,

Vu l'adhésion de la CCALN au groupement de commandes, dont le coordonnateur est Somme Numérique, pour les achats de matériels, plate-formes et logiciels informatiques destinés aux NTIC pour l'éducation,

Les communes de Jumel et Louvrechy ont sollicité le syndicat Somme Numérique pour l'acquisition de matériel destiné aux écoles.

Le Communauté de communes en tant que membre du groupement est sollicitée par le syndicat mixte pour le paiement des factures correspondantes, déduction faite de FEDER et du FCTVA.

Les communes de Louvrechy et Jumel sont appelées à rembourser la Communauté de communes le résiduel lié à ces équipements, soit respectivement 2 683.43 € et 2 387.20 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention portant sur la mise en œuvre du projet ENT et à solliciter les communes précitées pour le remboursement des sommes liées à l'installation de leurs équipements
- Autorise le Président à signer tous documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 4 novembre 2021
à Mézières-en-Santerre**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 08/11/2021.....

Affiché le ... 08/11/2021...

 **Le Président,**
Alain DOVERGNE

CONVENTION Pour la mise en oeuvre du projet ENT

Entre

La communauté de communes Avre Luce Noye, représentée par Alain DOVERGNE, Président

Et

La commune de LOUVRECHY, représentée par Madame RIHET, Maire de LOUVRECHY

Exposé

Dans le cadre du déploiement des Espaces Numériques de Travail, le Syndicat Somme Numérique a constitué un groupement de commandes pour l'acquisition de matériel informatique, plate-formes et logiciels. La Communauté de Communes Avre Luce Noye a délibéré en Conseil Communautaire le 27 septembre 2017 pour adhérer à ce groupement de commandes, dont Somme Numérique est coordonnateur.

Conditions financières

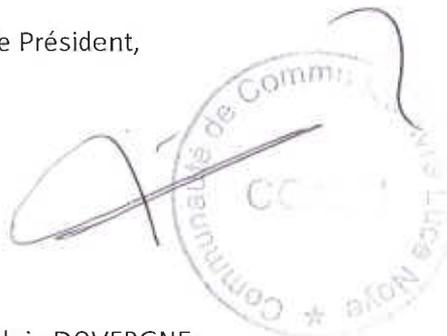
Les membres du groupement de commandes sont tenus de rembourser au Syndicat Somme Numérique les matériels achetés pour leur compte. Le remboursement se fait sur présentation d'un titre de recettes émis par Somme Numérique accompagné d'un tableau récapitulatif du matériel installé.

Le RPC de LOUVRECHY a fait l'acquisition, via la communauté de communes ALN, de matériels (micro-ordinateur fixe, vidéoprojecteur et TBI Smart+) destinés aux écoles primaires pour un montant de 3 210.00 TTC

La commune de LOUVRECHY doit rembourser à la CCALN la somme de 2 675€ au titre de cet équipement. Cette somme correspond au coût dudit matériel, déduction faite du FCTVA et des subventions perçues.

Fait à ... Avre Luce Noye le 08/11/2021

Le Président,



Alain DOVERGNE

La Maire,

Anne RIHET

CONVENTION Pour la mise en oeuvre du projet ENT

Entre

La communauté de communes AVRE LUCE NOYE, représentée par Alain DOVERGNE, Président,

Et

La commune de JUMEL, représentée par Hubert VAN GOETHEM, Maire,

Exposé

Dans le cadre du déploiement des Espaces Numériques de Travail, le Syndicat Somme Numérique a constitué un groupement de commandes pour l'acquisition de matériel informatique, plate-formes et logiciels. La Communauté de Communes Avre Luce Noye a délibéré en Conseil Communautaire le 27 septembre 2017 pour adhérer à ce groupement de commandes, dont Somme Numérique est coordonnateur.

Conditions financières

Les membres du groupement de commandes sont tenus de rembourser au Syndicat Somme Numérique les matériels achetés pour leur compte. Le remboursement se fait sur présentation d'un titre de recettes émis par Somme Numérique accompagné d'un tableau récapitulatif du matériel installé.

La commune de JUMEL a fait l'acquisition, via la communauté de communes ALN, de matériels (micro-ordinateur fixe, vidéoprojecteur et TBI Smart+) destinés aux écoles primaires pour un montant de 3 259.20€ TTC.

La commune de Jumel doit rembourser à la CCALN la somme de 2 387.20€ au titre de cet équipement. Cette somme correspond au coût dudit matériel, déduction faite de la subvention FEDER et du FCTVA.

Fait à ... Avre Luce Noye le 08/11/2021

Le Président,




Alain DOVERGNE

Le Maire de Jumel,

Hubert VAN GOETHEM